

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC

ARTICLE 1. ORGANISATION

La FFSA organise avec le concours de ses Comités Régionaux, la Coupe de France des Rallyes VHC. Seront pris en compte les rallyes VHC inscrits au calendrier qui en auront fait la demande, y compris les rallyes VHC de doublure d'un rallye international, organisés entre le **29 septembre 2009 et le 28 septembre 2010**.

Le kilométrage total d'ES à parcourir devra être supérieur à 60 kilomètres.

Les organisateurs devront faire une demande d'inscription auprès de la FFSA.

Les rallyes de la Coupe de France seront affectés soit d'un coefficient 1, soit d'un coefficient 2 appliqué au nombre de points marqués par chaque pilote.

Les rallyes affectés d'un coefficient 2 sont les suivants :

26-28 février	Routes du Nord	Asac Nord de la France
19-21 mars	Touquet Pas de Calais	Asac Nord de la France
09-11 avril	Grasse Fleurs & Parfums	Asa de Grasse
16-18 avril	Lyon Charbonnières	Asa du Rhône
01-02 mai	Dijon Côte d'Or	Asa Dijon Côte d'Or
21-22 mai	Sainte Baume	Asa Marseille
29-30 mai	Vins Mâcon	Asa Vins Mâcon Bourgogne du Sud
04-05 juin	Mont Blanc	Asa Mont Blanc
17-18 juillet	Drome Paul Friedman	Asa de la Drome
11-12 septembre	Béthunois	Asa Artois Littoral II
15-17 octobre	Antibes Côte d'Azur	Asa Antibes Juan les Pins
12-14 novembre	Automne La Rochelle	Asa Sport Auto Océan
26-28 novembre	Var	Asac du Var
04-05 décembre	Soleil Cannes	Asac de Cannes

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1.1. Concurrents admis

La Coupe de France des Rallyes VHC est ouverte aux pilotes licenciés FFSA.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1. Voitures admises

Sont admises les voitures des périodes E à I incluses, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. CLASSEMENT PILOTES

Dans chaque rallye comptant pour la Coupe de France, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues et un classement pour la catégorie 3 **et 3S confondues**.

La remise des prix ne sera pas affectée par cette disposition.

Dans chaque rallye, une double attribution de points sera effectuée dans chacune des trois catégories définies ci-dessus et dans chacune des classes définies dans les règles spécifiques VHC selon le barème suivant :

Place	Points à la catégorie	Points à la Classe
1 ^{er}	<u>10</u>	<u>20</u>
2 ^{eme}	<u>8</u>	<u>16</u>
3 ^{eme}	<u>6</u>	<u>12</u>
4 ^{eme}	<u>5</u>	<u>10</u>
5 ^{eme}	<u>4</u>	<u>8</u>
6 ^{eme}	<u>3</u>	
7 ^{eme}	<u>2</u>	
8 ^{eme}	<u>1</u>	

Seuls les 4 meilleurs résultats seront pris en compte et constitueront les "points bonus" pour la Finale.

Les points restent attribués au pilote même s'il change de catégorie en cours de saison.

9.2. CLASSEMENT COPILOTES

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

Les organisateurs devront obligatoirement faire parvenir les résultats de leur rallye à la FFSA, au plus tard le mardi suivant le rallye.

Dans le cas d'un changement d'attribution des points dans la réglementation 2010, les points obtenus en fin de saison 2009 dans les rallyes comptant pour la Coupe de France 2010 seront corrigés selon la réglementation 2010.

9.8. QUALIFICATION POUR LA FINALE

Il n'y a pas de qualification, tous les pilotes peuvent participer à la Finale.

Tout pilote pénalisé en cours de saison (pénalité sportive, technique, reconnaissances, etc....) pourra être exclu de la Finale par la FFSA.

Tout pilote peut participer à la Finale avec le copilote et la voiture de son choix.

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC

La Finale aura lieu entre le 15 octobre et le 15 décembre 2010. Elle comportera au moins trois ES différentes et le kilométrage total des ES sera supérieur à 100 kilomètres. Elle pourra être doublée par un rallye de régularité.

Les règles spécifiques VHC sont les règles en vigueur pour la Finale des rallyes VHC.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2.1. Pneumatiques

Les pneumatiques des voitures doivent être conformes à l'annexe K. Ils sont susceptibles d'être vérifiés à tout moment.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Trois titres de vainqueur de la Coupe de France seront attribués : un dans chaque catégorie.

9.1. CLASSEMENT FINAL PILOTES

Il sera établi un classement scratch dans chaque catégorie.

L'attribution de points lors de la Finale se fera selon les mêmes règles définies à l'article 9.1 du règlement de la Coupe de France VHC et selon le barème suivant :

Place	Pts à la catégorie	Pts à la Classe
1 ^{er}	<u>40</u>	<u>80</u>
2 ^{eme}	<u>32</u>	<u>64</u>
3 ^{eme}	<u>24</u>	<u>48</u>
4 ^{eme}	<u>20</u>	<u>40</u>
5 ^{eme}	<u>16</u>	<u>32</u>
6 ^{eme}	<u>12</u>	
7 ^{eme}	<u>8</u>	
8 ^{eme}	<u>4</u>	

Le classement définitif de la Coupe de France dans chaque catégorie s'obtiendra par addition, pour chaque pilote, des points marqués lors de la Finale et des points "bonus" acquis au cours de la saison. En cas d'ex aequo au classement définitif, ceux-ci seront départagés par la meilleure place obtenue au classement de la Finale.

9.2. CLASSEMENT COPILOTES

Un classement des Copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Une coupe récompensera les **3** premiers équipages du classement de la Finale de la Coupe de France des Rallyes dans chaque catégorie.